

Demande de CFESS

Intégrant la nouvelle disposition de la loi du n° 2016-1088 du 8 août 2016 et les ordonnances 2017-1386 relatives à la nouvelle organisation du dialogue social :

Nom Prénom

Adresse

Nom du destinataire

Entreprise

Adresse

Lieu, date

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... *si formation en 2 ou 3 sessions*) 2019, pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du CFESS, conformément aux articles L.2145-1 à 13, R.2145-1 à 8 du code du travail.

Ce stage est organisé par l'URI CFDT Hauts-de-France. Cet organisme est habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT.

Je vous informe qu'à compter du 23 septembre 2017 (date de publication de l'ordonnance) vous avez obligation de maintenir la rémunération des salariés dans le cadre du Congé Formation Economique Social et Syndical (CFESS). Dans ce cadre la subrogation n'a désormais plus lieu d'être, cet article L2145-6 rendant désuet l'engagement de la CFDT à rembourser la rémunération à l'employeur. Il ne vous sera donc pas possible de vous faire rembourser par la Confédération CFDT la rémunération maintenue dans le cadre d'un CFESS pour les formations ultérieures au 23 septembre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature